



LUNERAY

## **Au Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DEMOULINS.

**Présents :** M. DEMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme VAILLANT, M. LEMAITRE, Mme RUDI, M. LEFEBVRE, M. BOURLET, Mme LEMONNIER, Mme MORIN, M. LOUVEL, Mme LEBLED, M. PASTUREL, Mme DEFRANCE, M. TABESSE, Mme CANU, Mme DUFOUR, M. BLIN

**Absents excusés avec pouvoir :** Mme TESSIER (pouvoir à Mme LEBLED)  
M. HOULLET (pouvoir à M. LEMAITRE)

M. TABESSE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 2 avril 2026 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une question ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.

Séance ouverte par le tirage au sort de 6 noms à partir de la liste électorale, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2027.

### **Communications du Maire :**

-prochaines réunions du conseil municipal : 21 mai 20h30 et 5 juin 19h.

-subvention du Département d'un montant de 2 191,67 € pour la mise en place de 3 nouvelles caméras à la salle de sports.

### **Liste des délibérations du conseil municipal :**

Délibération n°1/5/2026 : adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2026. Coût : 200 €.

Délibération n°2/5/2026 : désignation de Mme Sylvia BRUNET, M. Arnaud HAQUET, M. Antoine CORRE-BASSET et M. Jonathan COTRAUD en tant que référents déontologues des élus.

Délibération n°3/5/2026 : renouvellement du contrat signé avec Caux-Formatique et JVS Mairistem pour le logiciel PARASCOL (gestion des services de cantine et de périscolaire). Coût annuel : 2 345 €.

Délibération n°4/5/2026 : subvention de 1 554,30 € à l'école élémentaire pour son projet Opéra.

Délibération n°5/5/2026 : redevance d'occupation du domaine public à réclamer à ORANGE en 2026, 4 136,88 €.

Délibération n°6/5/2026 : détermination des durées d'amortissement des biens renouvelables applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Délibération n°7/5/2026 : délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire.

Délibération n°8/5/2026 : renonciation du conseil municipal à exercer son droit de préemption commercial sur la cession du fonds de commerce projetée au 1 Rue du Général de Gaulle (Maison de la Presse).

Délibération n°9/5/2026 : adoption du compte financier unique 2025.

Délibération n°10/5/2026 : affectation du résultat 2025.

Délibération n°11/5/2026 : adoption du budget communal 2026.

Délibération n°12/5/2026 : vote des taux d'imposition 2026 (taux maintenus).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 5 mai 2026



Le Maire, Pierre DEMOULINS